



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-VERBERIE

Nombre de membres : 14
En exercices : 14
Présents : 9
Votants : 13

L'an deux mil vingt-quatre, le 20 décembre à 18 heures 45. Le Conseil Municipal de la Commune de VILLENEUVE-SUR-VERBERIE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie en séance publique sous la présidence de madame Monique EGO, maire.

Date de la convocation : 13/12/ 2024
Présents : Monique EGO, Lois VOIRY, Myriam BEN SAID, Frédéric POLIN, Jean-Marc PENON, Brice GZRESIAK, Dominique GARET, Agnès LACROIX, Mickael GIL
Absents représentés : Michael JULIEN (pouvoir à Lois VOIRY) Yves TISSOT (pouvoir à Monique EGO) Karine CHATEAU (pouvoir à Agnès LACROIX) Caroline MARQUIS (pouvoir à Dominique GARET)
Absents : Nathalie PACCOT

Monsieur Lois VOIRY a été désigné secrétaire de séance

Demande de DETR pour les travaux d'aménagement du carrefour rue des Flandres RD 932A

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que pour la réalisation des travaux d'aménagement du carrefour rue des Flandres RD932A, il est possible d'obtenir de la part de l'Etat une subvention (DETR) allant jusqu'à 45% de 110 000€ HT (montant maximum subventionné par l'Etat) des travaux envisagés. Les travaux d'un montant de 270 000 euros HT seront réalisés sous réserve de l'obtention de cette subvention.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

Décide de solliciter l'aide de l'Etat au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux pour les travaux d'aménagement du carrefour rue des Flandres RD932A pour un montant 49 500€ HT soit 45% du montant maximum subventionné par l'Etat.

Le Maire
Monique EGO

